

**Philip Thibodeau, avocat**

Conseiller juridique - Réglementation et réclamations

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3850

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [philip.thibodeau@energir.com](mailto:philip.thibodeau@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE ET PAR MESSENGER**

Le 13 mars 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro – Phase 3B**

**Notre dossier : 312-00669**

**Dossier Régie : R-3867-2013**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de l'AGIC du 12 mars 2018 relativement au dossier en objet.

Compte tenu des circonstances mentionnées dans cette lettre, Énergir n'a pas, *a priori*, d'objection au dépôt d'un mémoire amendé par le nouvel analyste de l'ACIG d'ici le 19 mars 2018.

Nous comprenons cependant que ce mémoire amendé ne modifiera aucunement la substance du mémoire initial déposé par l'ACIG (pièce C-ACIG-0084) et que l'objectif de ce mémoire amendé est uniquement de permettre au nouvel analyste de reformuler « *dans ses propres termes* » la position déjà énoncée par l'ACIG.

Énergir réserve par ailleurs ses droits de formuler, au moment jugé opportun par la Régie et si requis, des représentations quant aux « *nuances ou corrections mineures* » qui pourraient être apportées au mémoire amendé.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Philip Thibodeau*

Philip Thibodeau

PT/mb